

MONDO TV FRANCE

52, rue Gérard
75013 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Le 20 Juin 2022

MONDO TV FRANCE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de la société MONDO TV FRANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MONDO TV FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 1.2 « Immobilisations Incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations incorporelles ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur dépréciation éventuelle et nous nous sommes assurés que la note 1.2 de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

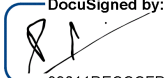
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 20 Juin 2022

BDO Paris
Représenté par Anne-Catherine FARLAY
Commissaire aux comptes

DocuSigned by:

83011DECCCFD42D...

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	26 768 843	25 598 544	1 170 298	16,73	213 726	2,23
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	2 655 433		2 655 433	37,96	4 823 956	50,32
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	259 585	194 700	64 885	0,93	78 746	0,82
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	21 495		21 495	0,31	21 495	0,22
TOTAL (I)	29 705 356	25 793 244	3 912 111	55,92	5 137 923	53,59
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 190 605		1 190 605	17,02	615 676	6,42
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	10 982		10 982	0,16	5 747	0,06
. Personnel	16 254		16 254	0,23	23 684	0,25
. Organismes sociaux					2 609	0,03
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	219 257		219 257	3,13	575 438	6,00
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	41 742		41 742	0,60	251 523	2,62
. Autres	1 155 699		1 155 699	16,52	2 263 737	23,61
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	430 273		430 273	6,15	542 022	5,65
Charges constatées d'avance	19 087		19 087	0,27	168 549	1,76
TOTAL (II)	3 083 899		3 083 899	44,08	4 448 986	46,41
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	32 789 255	25 793 244	6 996 010	100,00	9 586 908	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 2 029 729)	2 029 729	29,01	2 029 729	21,17
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 570 271	22,45	1 570 271	16,38
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	110 000	1,57	110 000	1,15
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-1 633 155	-23,33	-1 751 369	-18,26
Résultat de l'exercice	-365 368	-5,21	118 215	1,23
Subventions d'investissement	433 538	6,20	1 405 147	14,66
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	2 145 016	30,66	3 481 992	36,32
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	2 925 281	41,81	1 829 500	19,08
. Découverts, concours bancaires	201 865	2,89	5 014	0,05
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	41 889	0,60	41 889	0,44
. Associés	300 000	4,29	1 913 003	19,95
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	535 008	7,65	793 670	8,28
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	21 528	0,31	40 944	0,43
. Organismes sociaux	119 597	1,71	157 349	1,64
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	57 081	0,82	98 964	1,03
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	18 923	0,27	31 251	0,33
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	405	0,01		
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	629 419	9,00	1 193 332	12,45
TOTAL (IV)	4 850 995	69,34	6 104 916	63,68
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	6 996 010	100,00	9 586 908	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le	Exercice précédent	Variation	
	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)	absolue (12 / 12)	%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	2 317 852		2 317 852	100,00	491 780	100,00	1 826 072	371,32
Chiffres d'Affaires Nets	2 317 852		2 317 852	100,00	491 780	100,00	1 826 072	371,32

Production stockée								
Production immobilisée			2 912 124	125,64	3 546 297	721,11	-634 173	-17,87
Subventions d'exploitation			247 779	10,69	34 809	7,08	212 970	611,82
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			300 130	12,95	6 320	1,29	293 810	N/S
Autres produits			112 845	4,87	1 685	0,34	111 160	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			5 890 729	254,15	4 080 891	829,82	1 809 838	44,35
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			2 649 463	114,31	2 717 309	552,55	-67 846	-2,49
Impôts, taxes et versements assimilés			22 632	0,98	29 015	5,90	-6 383	-21,99
Salaires et traitements			705 390	30,43	1 006 107	204,58	-300 717	-29,88
Charges sociales			91 839	3,96	405 915	82,54	-314 076	-77,36
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 308 882	99,61	91 167	18,54	2 217 715	N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations			400 000	17,26			400 000	N/S
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			198 229	8,55	225 725	45,90	-27 496	-12,17
Total des charges d'exploitation (II)			6 376 434	275,10	4 475 238	910,01	1 901 196	42,48
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-485 705	-20,94	-394 347	-80,18	-91 358	-23,16
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change					3 858	0,78	-3 858	-100,00
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)					3 858	0,78	-3 858	-100,00
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés			98 095	4,23	63 109	12,83	34 986	55,44
Différences négatives de change					3 378	0,69	-3 378	-100,00
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			98 095	4,23	66 487	13,52	31 608	47,54
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-98 095	-4,22	-62 630	-12,73	-35 465	-56,62
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-583 800	-25,18	-456 976	-92,91	-126 824	-27,74

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 740 962	75,11			1 740 962	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	1 740 962	75,11			1 740 962	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	825	0,04	247	0,05	578	234,01
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 740 962	75,11			1 740 962	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 741 787	75,15	247	0,05	1 741 540	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-825	-0,03	-247	-0,04	-578	-234,00
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-219 257	-9,45	-575 438	-117,00	356 181	61,90
Total des Produits (I+III+V+VII)	7 631 690	329,26	4 084 749	830,60	3 546 941	86,83
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 997 059	345,02	3 966 534	806,57	4 030 525	101,61
RÉSULTAT NET	-365 368	-15,75	118 215	24,04	-483 583	-409,06
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

SA MONDO TV FRANCE

« *Production Audiovisuelle de films d'animation* »

Société anonyme au capital de 2 029 729,16 €

RCS PARIS : 489 553 743

Siège social : 52, rue Gérard 75013 PARIS

Comptes annuels : ANNEXE

Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021

La société SA MONDO TV France se caractérise par les données suivantes au 31 décembre 2021 :

Total du bilan	6 996 010 €
Chiffre d'affaires	2 317 852 €
Déficit	365 368 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de la société SA MONDO TV FRANCE pour l'exercice ouvert du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, soit 12 mois d'exploitation.

Le sommaire est le suivant :

1. Règles et méthodes comptables
 - 1.1. Immobilisations corporelles
 - 1.2. Immobilisations incorporelles
 - 1.2.1. Les séries audiovisuelles d'animations terminées
 - 1.2.2. Les séries audiovisuelles d'animation en cours
 - 1.2.3. Les frais préliminaires
 - 1.2.4. Méthode d'amortissement
 - 1.2.5. Dépréciations
 - 1.3. Les autres immobilisations incorporelles
 - 1.3.1. Les logiciels
 - 1.4. Immobilisations financières
 - 1.5. Créances clients et autres créances
 - 1.6. Capital
 - 1.7. Subventions d'investissement
 - 1.8. Co-producteurs
 - 1.9. Produits constatés d'avance
 - 1.10. Crédit d'impôt

2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat
 - 2.1. Immobilisations et amortissements
 - 2.2. État des créances
 - 2.3. Éléments relevant des entreprises liées
 - 2.4. Produits à recevoir et charges constatées d'avance
 - 2.5. Charges à payer
 - 2.6. Capitaux propres
 - 2.7. État des échéances des dettes
 - 2.8. Ventilation du chiffre d'affaires
 - 2.9. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat de l'exercice
3. Informations complémentaires
 - 3.1. Situation fiscale latente
 - 3.2. Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants
 - 3.3. Effectif
 - 3.4. Engagements de complément de retraite
 - 3.5. Honoraire du commissaire aux comptes
 - 3.6. Engagements hors bilan reçus
 - 3.7. Engagements hors bilan consentis
 - 3.8. Consolidation
 - 3.9. Événement post-clôture
 - 3.10. Événement significatif de l'exercice

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-08 et du plan comptable général 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations corporelles

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles sont définies par le règlement n°2014-03 du 6 juin 2014.

Une analyse des immobilisations a été effectuée, il en ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composant ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.

Concernant les durées d'amortissements : les durées antérieurement appliquées correspondent à des durées réelles d'utilisation. Après étude aucun retraitement n'est pratiqué.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

- Matériel professionnel : 2 à 5 ans
- Matériel informatique : 2 à 5 ans
- Agencements-installations : 8 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans

1.2. Immobilisations incorporelles

1.2.1. Les séries audiovisuelles d'animations terminées

Les séries audiovisuelles d'animations terminées sont valorisées à leur prix de revient. Le prix de revient est calculé à partir des apports et des charges directement affectables, y compris les droits d'auteurs. Les frais financiers sont inclus dans le coût du film. La base d'amortissement est constituée par le prix de revient diminué des apports des co-producteurs.

1.2.2. Les séries audiovisuelles d'animation en cours

Pour les séries audiovisuelles d'animation en cours le même principe de valorisation est adopté. Les parts de co-production et les aides figurent au passif du bilan, soit en produits constatés d'avance ou en dettes sur immobilisations.

1.2.3. Les frais préliminaires

Les frais préliminaires sur des productions en cours de développement sont immobilisés que si à la clôture de l'exercice ils ont des probabilités d'aboutir.

1.2.4. Méthode d'amortissement

L'application des règlements CRC n°2002-10, CRC 2003-07 et CRC 2004-06 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs implique que le mode d'amortissement reflète le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Cet amortissement économique doit être pratiqué sur la valeur brute de l'immobilisation incorporelle, déduction faite de l'amortissement sur subventions CNC pour lesquelles un agrément définitif a été obtenu. (Amortissement prioritaire sur les subventions)

La société a décidé d'appliquer le dispositif doctrinal de 1952 à savoir, les producteurs d'œuvres audiovisuelles et les distributeurs de films cinématographiques peuvent calculer l'amortissement de leurs films ou de leurs droits selon des modalités particulières.

Chaque film ou droit peut tout d'abord être amorti, à la clôture de l'exercice, à hauteur des recettes nettes provenant de son exploitation au cours de ce même exercice.

L'amortissement d'une œuvre non complètement amortie, peut être complété à due concurrence par prélèvement sur les recettes nettes disponibles d'autres films dans la limite de la date Dernier Tour Manivelle.

L'amortissement d'une œuvre peut être amorti linéairement à compter de la date du visa ou du PAD sur 3 ans.

1.2.5. Dépréciations

Chacune des œuvres du catalogue est dépréciée si sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage.

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

La société détermine la valeur d'usage de ses œuvres en fonction entre autre de l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus. Les flux nets de trésorerie attendus proviennent des prévisions de recettes établies par les distributeurs à la demande de la Direction. La réalisation des prévisions de recettes peut présenter un caractère incertain. S'il s'avère que la valeur d'usage est inférieure à la valeur nette comptable de l'œuvre, une dépréciation est constatée

1.3. Les autres immobilisations incorporelles

1.3.1. Les logiciels

Les logiciels sont évalués à leur coût d'achat et amortis sur un an.

1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent des dépôts de garantie pour des loyers, des cautions remises aux fournisseurs.

1.5. Créances clients et autres créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le recouvrement devient aléatoire.

1.6. Capital

Le capital correspond aux apports fait par l'actionnaire unique lors de la constitution de la société et lors des augmentations de capital intervenues. Mondo TV France est la filiale de la société de droit italien Mondo TV S.P.A. Les primes d'émissions résultent de la conversion des obligations effectuées au cours de l'exercice.

1.7. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement concernent les subventions du CNC, des collectivités publiques et du programme européen MEDIA pour la production des œuvres. Dans l'hypothèse où la subvention d'investissement serait conditionnée à des critères spécifiques, par mesure de prudence, nous ne constatons que les sommes encaissées.

Ces subventions sont rapportées au résultat en produits exceptionnels de l'exercice au

cours duquel les œuvres ont obtenu leur PAD ou leur visa d'exploitation. Elles sont neutralisées par une dotation aux amortissements du même montant en charges exceptionnelles.

1.8. Co-producteurs

Les apports coproducteurs sont comptabilisés au passif du bilan lorsque l'œuvre est en cours de production.

1.9. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent des financements engagés pour des films en cours et dont la contrepartie est constatée pour partie en facture à établir.

1.10. Crédit d'impôt

Les articles 220 sexies, 220 F et 223 O du code général des impôts instituent pour les œuvres cinématographiques et audiovisuelles, un crédit d'impôt calculé sur des dépenses spécifiques de production.

Ce dispositif est encadré par deux agréments délivrés par le Centre National de la cinématographie, l'un provisoire et l'autre définitif délivré une fois l'œuvre terminée. Cet agrément définitif atteste que l'œuvre a effectivement rempli les conditions permettant de bénéficier du crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé année par année et constaté comptablement au crédit du compte "695 - impôt sur les sociétés" par la contrepartie du compte "444 – Créance d'impôt sur les sociétés" à l'actif du bilan que le film soit en cours ou terminé.

2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

2.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeurs brutes au 01/01/2021	Acquisitions / Virement de poste à poste	Cessions / virement de poste à poste	Valeurs brutes au 31/12/2021
Immobilisations Incorporelles	26 512 152	2 912 124	0	29 424 276
Films	21 558 210			21 558 210
Films en cours	4 823 956	2 912 124		7 736 080
Application smartphone	102 826			102 826
Logiciels	27 161			27 161
Immobilisations Corporelles	247 806	11 779	0	259 585
Agencement	75 325			75 325
Matériel de bureau	158 243	11 779		170 022
Matériel de transport	14 238			14 238
Immobilisations financières	21 495	0	0	21 495
Dépôts et cautionnements	21 495			21 495
Actif immobilisé	26 781 453	2 923 903	0	29 705 356

Amortissements	Amortissements au 01/01/2021	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2021
Immobilisations Incorporelles	20 664 909	4 024 203	0	24 689 112
Films	20 537 948	4 022 186	0	24 560 134
Application smartphone	102 826			102 826
Logiciels	24 136	2 017	0	26 152
Immobilisations Corporelles	169 060	25 640	0	194 700
Agencements	28 693	7 267		35 960
Matériel de bureau	126 129	18 373		144 502
Matériel de transport	14 238			14 238
Total amortissements	20 833 969	4 049 843	0	24 883 812

2.2. État des créances

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

2.3. Éléments relevant des entreprises liées

Les montants concernant les entreprises liées sont les suivants :

Poste	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Créances clients	544 961
Autres dettes	0
Chiffre d'affaires	295 227
Charges externes	295 227

Toutes les transactions effectuées avec les parties liées ont été conclues à des conditions

normales de marché.

2.4. Produits à recevoir et charges constatées d'avance

Ces charges et produits sont à échéance à moins d'un an.

2.5. Charges à payer

L'état des charges à payer est à échéance à moins d'un an.

2.6. Capitaux propres

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme le présente le tableau ci-dessous.

	au 01/01/2021	Affectation	2021	au 31/12/2021
Capital	2 029 729			2 029 729
Prime d'émission	1 570 271			1 570 271
Réserve légale	110 000			110 000
Autres Réserves	0			0
Report à nouveau	-1 751 370	118 215		-1 633 155
Résultat de l'exercice	118 215	-118 215	-365 368	-365 368
Situation nette	2 076 845	0	-365 368	1 711 477
Dividendes		0		

Le capital est divisé en 195 037 250 actions de 0,0104 euros chacune.

2.7. État des échéances des dettes

	Total	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Découvert bancaire	201 865	201 865		
Emprunts et dettes financières	2 967 170	2 837 170	130 000	
Dettes financières de coproductions	300 000	300 000		
Dettes fournisseurs	535 008	535 008		
Dettes fiscales et sociales	217 128	217 128		
Dettes à l'égard des actionnaires	0	0		
Autres dettes	405	405		
Total	4 221 576	4 091 576		

2.8. Ventilation du chiffre d'affaires

La société a une activité de production audiovisuelle de films d'animation

Pour cet exercice la société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 2 317 852 €.

2.9. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat de l'exercice

Néant.

3. Informations complémentaires

3.1. Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte :

- des décalages dans le temps entre la comptabilité de certains produits dans le résultat fiscal (différences temporaires),

- des impôts à payer sur des éléments de capitaux propres qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les sociétés.

Compte tenu de ses déficits fiscaux la société dispose d'une économie d'impôt latente de 1 438 780 € au taux de 26,5%.

3.2. Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants

Ces informations ne sont pas communiquées pour respecter la confidentialité.

3.3. Effectif

L'effectif moyen au 31 décembre 2021 est de 11 salariés.

3.4. Engagements de complément de retraite

Compte tenu de l'effectif de 4 permanents, l'engagement de retraite est jugé non significatif.

3.5. Honoraire du commissaire aux comptes

Les honoraires au titre de la mission de contrôle légal s'élèvent à 12 419 € et au titre des services autres que la certification des comptes à 0 €.

3.6. Engagements hors bilan reçus

La société détient un droit à recettes sur la série Gawayn dont elle est coproducteur.

Le Fonds de soutien disponible auprès du CNC au 31 décembre 2021 est de 97 727 €.

3.7. Engagements hors bilan consentis

Néant.

3.8. Consolidation

La société est consolidée dans le groupe Mondo TV S.P.A.

3.9. Evénement post-clôture

Néant.

3.10. Evénement significatif de l'exercice

Conformément aux recommandations de l'ANC du 18 mai 2020, la société a souhaité utiliser une approche ciblée pour présenter les impacts de la crise sanitaire sur ses comptes annuels :

- La société a bénéficié de l'exonération de cotisations sociales et de l'aide au paiement. Le montant comptabilisé en diminution des charges de personnel s'élève à 237 355 €.
- La société a bénéficié du fonds de solidarité. Le montant comptabilisé en subvention d'exploitation est de 212 954 €.